



## **FO ESR 42**

Syndicat de la FNEC-FP FO  
Bourse du Travail - Cours Victor Hugo - 42028 Saint-Étienne Cedex 1  
e-mail : [fo@univ-st-etienne.fr](mailto:fo@univ-st-etienne.fr) – Site : <http://fnecfpfo42.fr/foesr42>

---

### CHSCT du 13 janvier 2020

#### **1. Approbation des trois derniers PV du CHSCT (04/07 ; 14/10 et 07/11) :**

Vote à l'unanimité, moyennant des modifications demandées par FO-ESR42 quant à la clarification de phrases tronquées contenues dans le PV du CHSCT du 14 octobre 2019.

#### Pour information :

##### **1. Lettre de « Proposition des mesures immédiates » :**

Lettre adressée le 27 septembre 2019 à la Présidente de l'UJM par les inspectrices santé et sécurité au travail de l'ESR suite à leur visite de l'établissement du 24 au 26 septembre 2019).

Leurs quatre remarques ont été prises en compte par un courrier de la Présidente de l'UJM à l'ensemble des chefs de services concernés (IUT de Roanne et Faculté des sciences et techniques).

##### **2. Remarques Registres santé et sécurité au travail :**

Le CHSCT remarque que tous les registres n'ont pas été remontés, il n'y avait pas par exemple ceux de l'IUT.

Le Vice-président de l'Université indique que certaines remarques dépassent les prérogatives de tels registres.

FO-ESR rappelle ici que chaque agent de l'UJM a la possibilité d'inscrire sur ces registres toute observation ou suggestion jugée opportune dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail. Il ne faut pas hésiter à se saisir de ces registres, à disposition de n'importe quel agent de l'UJM, qui se trouvent à l'accueil de chaque faculté ou service.

##### **3. Bilan Accidents de travail (AT) et de service sur l'année 2019 :**

La Secrétaire du CHSCT rappelle que le CHSCT n'a jamais été contacté dans l'année pour être mis au courant des accidents du travail. Un cas d'AT ayant eu lieu en novembre 2018 a d'ailleurs seulement été appris le jour de la séance.

Les représentants des organisations syndicales s'accordent sur le fait qu'il faille mettre en œuvre une procédure afin de prévenir le CHSCT chaque fois qu'il y a une déclaration d'accident, au moins via le Secrétariat du CHSCT.

Le DGS précise que tant que l'accident n'est pas qualifié comme AT on ne peut pas communiquer à ce sujet.

Le Vice-président de l'UJM propose un tableau récapitulatif annuel et dit entendre la demande du CHSCT. Il propose de renseigner le CHSCT au fil de l'eau, une fois l'imputabilité établie.

FO-ESR demande alors une suspension de séance de 10 minutes afin que tous les membres du CHSCT soient mis au courant de l'AT de novembre 2018. La suspension de séance permet au CHSCT de voter à l'unanimité le besoin de diligenter une enquête sur ce cas, le CHSCT n'ayant pas été assez informé sur ce cas dont la divulgation tardive, le jour-même de la séance du CHSCT, plus d'un an après les faits, met en avant le manque d'information des membres du CHSCT par la Présidence de l'UJM.

Pour avis :

### **1-Nouvelle configuration du service et charge d'enseignement de la FST :**

M. Theyrat, Responsable administratif à la FST, est entendu sur la réorganisation mettant en place un Responsable du service enseignant à la FST.

La responsabilité de service répond à la sécurisation des procédures et à l'évolution des outils (OSE). Le but est d'assurer une meilleure coordination entre les directeurs de Département, les responsables pédagogiques et la direction de l'UFR. La nouvelle responsable de catégorie B faisait déjà partie du service et assurera dorénavant l'encadrement de 2 agents du service de catégorie C.

Vote : unanimité

### **2-Lettre de communication aux personnels concernant les registres Santé et sécurité au travail**

Vote : Unanimité.

FO-ESR ne peut que s'en féliciter puisque notre organisation syndicale avait suggéré cette mesure le 4 juillet 2019.

### **3-Démarche bien-être au travail :**

Démarche à mettre en parallèle avec celle portant sur la Qualité de vie au travail (QVT) entamée par l'UJM et relayée par le CHSCT en 2014, cette démarche est impulsée par des demandes ministérielles. Le DRH rappelle que ce doit être une démarche de co-construction, avec les organisations syndicales et étudiantes.

Le DRH présente deux types d'action : prévention et services à la personne au sein de l'UJM, définis en fonction d'un comité de pilotage qui arbitrera le travail prioritaire. Le début des premières actions aura lieu dès avril et commencera par une conférence préparatoire, avant l'été, pour avertir les personnels à la rentrée 2020-2021.

FO-ESR 42 déclare ces intentions sont tout à fait louables mais qu'il ne fait pas oublier que, malgré les programmes de travaux annoncés sur les campus, nombreux sont les personnels qui ne bénéficient tout simplement pas d'espace de travail décent et que là était la priorité.

FO-ESR a aussi rappelé que, suite à la démarche QVT de 2014, les demandes en faveur d'un meilleur usage de la messagerie n'avaient pas été suivies d'effets. Le DRH a reconnu que la formation proposée sur le « bon usage de la messagerie » n'avait pas été comprise mais qu'une journée sans messagerie serait à re-programmer.

La CGT a remarqué que le plan de déplacement campus était loin de respecter la réglementation. Le Vice-président de l'UJM a admis que les vélos proposés par le VP au développement durable n'étaient pas utilisés et qu'il faudrait mieux communiquer à ce sujet.

Le SNPTES a demandé à ce que la place des agents seniors soit aussi mieux prise en compte, relevant que le service retraite, désormais décentralisé sur Lyon via le service Petrel, ne suffisait pas à répondre aux interrogations des agents. Le SNPTES a aussi relevé que le Guide des BIATSS n'était pas à jour et que le site Carrière ne contenait pas les réponses aux questions des agents.

Le DRH dit que les choses s'amélioreront avec la mise en œuvre du logiciel SIHAM, au 1<sup>er</sup> mars prochain. Il a aussi précisé que des Actions de formation pourraient être activées dans le réseau P.A.S. de la MGEN.

### **Questions diverses :**

Les organisations syndicales, dont FO-ESR42, ont demandé des précisions au sujet du calendrier concernant les travaux sur les campus Carnot et Tréfilerie (organisation du chantier, dispositif de sécurité, plan de prévention du site).

Le SNPTES a demandé des informations sur l'enquête au sujet de l'incendie qui a eu lieu à l'automne sur le campus Tréfilerie. Le DGS et le VP ont déclaré qu'ils n'avaient pas encore

reçu les conclusions de l'enquête mais que cet incident aura au moins permis de tester le bon fonctionnement de la chaîne d'alerte.